



**CFDT Impôts 47, av Simon Bolivar 75019 Paris**

Tél : 01 53 72 73 05 – Fax : 01 42 02 49 91 – Mel : [impots@finances.cfdt.fr](mailto:impots@finances.cfdt.fr)

## **Déclaration liminaire CFDT à la CAPN n°3 du 11/12/01 Centre « Impôts Service » de LILLE**

L'expérimentation qui s'est déroulée du 18/12/2000 dans des locaux provisoires à Marcq-en-Baroeul, puis à la cité administrative de LILLE jusqu'au 23/04/2001 a été généralisée par le ministre au CTPM DU 18/10/2001.

Cela fait donc un an que 17 collègues se relaient de 8 h à 22 h en semaine, et le samedi de 9 h à 19 h pour répondre aux demandes des contribuables.

De plus depuis le CTPC du 7 décembre dernier les centres de NANCY et de ROUEN sont « dans les tuyaux ».

La CFDT connaît bien les « Call center » du secteur privé par le travail de défense des salariés entrepris par ses fédérations de la culture et de la communication, des postes et des télécommunications, et des services. Certes la DGI ne peut pas être confondue avec Orange, Canal sat, TPS ou diverses hot line d'entreprises privées.

Certes la CFDT reconnaît que l'administration centrale a pris en compte un certain nombre de nos revendications en matière d'ergonomie et de conditions de travail.

Toutefois, non seulement la CFDT réaffirme son opposition de principe à la création des centres d'appels téléphoniques mais elle poursuit son combat pour améliorer de manière concrète le sort de nos collègues.

La CFDT soutient leur demande d'une indemnité spécifique et réclame un volume horaire annuel de travail de 1480 heures avec une bonification horaire de 0,5 après 19 h et les samedis, ainsi que l'installation de bureaux séparés pour les réponses en ligne.

Nos collègues sélectionnés sur profil (ce que nous condamnons, car les collègues non retenus n'ont pas démerités) ne croient plus (malgré la proximité du 25 décembre) au père Noël.

En première ligne, comme d'ailleurs un grand nombre d'agents dans les hôtels des Impôts, ils ont déjà été interpellés sur les ratages des avis d'impositions, de la mensualisation de la TH, de la PPE etc...

L'avenir pour les huit inspecteurs pressentis dans le présent projet et de leurs collègues B et C sera moins radieux que promis. Ils seront soumis à l'impatience des contribuables, au manque de temps pour leur répondre, à une législation fiscale complexe pour nos concitoyens mais aussi parfois pour les agents.

En effet, la formation professionnelle continue « répare » parfois plus qu'elle n'anticipe, l'interprétation des textes législatifs et réglementaires.

La grève du 6 décembre dernier soutenu par la CFDT et la CGT du centre « Impôts service » doit être analysé comme un coup de semonce qui ne restera pas sans lendemain.

Un grand merci à nos collègues du Bureau H 3.